



Lettre envoyée aux partis politiques du Nouveau-Brunswick

Le 26 août 2020

La FCÉNB demande aux partis politiques du Nouveau-Brunswick de lui faire parvenir leurs engagements envers des priorités identifiées dans le secteur d'éducation francophone dans le cadre de la campagne électorale en vue des élections provinciales du 14 septembre 2020. De plus, la FCÉNB leur rappelle que les CÉD francophones sont les premiers responsables de la gestion scolaire en français au Nouveau-Brunswick et que les communautés, par l'entremise des CÉD, sont indivisibles à l'éducation.

OBJET : QUELS SONT VOS ENGAGEMENTS ENVERS LE SECTEUR D'ÉDUCATION FRANCOPHONE AU NOUVEAU-BRUNSWICK ?

Les conseils d'éducation des districts scolaires francophones (CÉD) membres de la Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick (FCÉNB) et la FCÉNB désirent vous souhaiter une bonne campagne électorale dans le cadre des élections générales provinciales du 14 septembre 2020. La FCÉNB et ses membres sont à votre disposition pour alimenter vos discussions au sujet de l'éducation francophone au Nouveau-Brunswick.

Les CÉD membres de la FCÉNB s'associent à la FCÉNB pour vous faire part de leurs positions et questions concernant le secteur d'éducation francophone à titre de premier responsable de la gestion des districts scolaires francophones en vertu de l'article 3(1) et 3(2) de la *Loi sur l'éducation* au Nouveau-Brunswick, et l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Les CÉD membres de la FCÉNB et la FCÉNB désirent connaître vos engagements envers le secteur d'éducation francophone :

1. pour assurer la stabilité du système éducatif du Nouveau-Brunswick, tant au niveau des priorités qu'il poursuit, des programmes et curriculums offerts que de son financement ?
2. pour concrétiser le *Plan d'éducation de 10 ans du Nouveau-Brunswick* ?
3. pour allouer les ressources nécessaires pour assurer la **réussite éducative** de tous les élèves et appuyer les actions entreprises?
4. pour allouer les ressources nécessaires pour assurer la **réussite de la construction identitaire** ?
5. pour allouer les ressources nécessaires pour assurer le **mieux-être** de tous les élèves et les identifier en collaboration avec les CÉD, les intervenants communautaires et gouvernementaux? Avec la pandémie de la COVID-19, ce volet des finalités des CÉD est encore plus primordial qu'il l'était avant mars 2020.
6. en matière d'infrastructures pour assurer :
 - la viabilité des communautés,
 - la viabilité des écoles,
 - la conformité des écoles au "Code du bâtiment du Nouveau-Brunswick" pour optimiser la santé et la sécurité des élèves et de l'ensemble du personnel,
 - d'adapter les bâtiments à l'école au 21e siècle,
 - et respecter la liste des priorités et des besoins en infrastructures qu'établissent les CÉD, selon les responsabilités qui leur sont déléguées dans la Loi sur l'éducation ?
7. pour assurer l'équité de l'éducation pour tous les élèves, qu'ils soient en milieu rural ou en milieu urbain?
8. pour accueillir et accompagner plus de nouveaux arrivants francophones, parents et enfants? La qualité de l'accueil et des services offerts à l'école sont primordiaux dans la décision des nouveaux arrivants de s'établir de façon permanente dans notre province.
9. pour assurer la gestion équitable de la diversité et de l'interculturalité ? Les mouvements planétaires dénonçant le racisme et l'intolérance des différences de façon systémique doivent nous interpeller et nous amener à poser des actions ici au Nouveau-Brunswick.





10. pour améliorer et simplifier les politiques et processus de reconnaissance des acquis des enseignants étrangers dans la stratégie de recrutement à l'étranger en maintenant le niveau de compétences nécessaires pour exercer cette profession au Nouveau-Brunswick? Notre province fait face à une pénurie de professionnels et de main-d'œuvre, et les enseignants ne font pas exception.
11. pour permettre la continuation de la mise en œuvre et du suivi de la Politique d'aménagement linguistique et culturel (PALC)? Cette politique est le fruit d'une collaboration entre le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et la communauté, et lui est très chère.
12. pour vous assurer que les CÉD demeurent les 1ers responsables de l'éducation, à titre de gouvernant local, et qu'ils fassent partie à part entière du processus décisionnel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, dans toutes les questions qui touchent l'éducation au Nouveau-Brunswick?
13. pour assurer un honoraire équitable à la hauteur du rôle et des responsabilités des conseillers d'éducation ?

Au Canada, l'histoire confirme que les conseils scolaires ont été instaurés pour garantir aux parents l'accès aux décisions qui touchent l'éducation des enfants. Ce droit fait partie de notre société démocratique. (Finn, 1979) Au Nouveau-Brunswick, la gouvernance du système scolaire a été assurée par des commissaires d'école à partir de 1816.

Depuis le programme Chances égales pour tous du gouvernement de Louis J. Robichaud entre 1965 et 1967, l'éducation publique est hautement financée par les fonds publics, et la gouvernance des conseils d'éducation permet aux gens d'être assurés que le système éducatif est transparent, responsable et que les enfants et les jeunes reçoivent une éducation de qualité. En étant à l'écoute des questions ou des préoccupations de la communauté servie par le district scolaire, le conseil d'éducation de district (CÉD) veille à ce que les décisions du district et les attentes du gouvernement reflètent les besoins, les priorités et les aspirations de la communauté locale pour l'éducation des élèves du district scolaire.

Le Nouveau-Brunswick doit toujours prendre en considération le caractère communautaire de l'éducation qui forge le futur. En somme, la réussite éducative, le mieux-être des élèves et certainement la construction identitaire dépendent étroitement de la participation active des communautés dans le processus décisionnel à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des parties prenantes du système éducatif. Les communautés, par l'entremise des conseils d'éducation de district, sont indivisibles à l'éducation. *“Il faut tout un village pour élever un enfant”* - comme le dit le proverbe africain. Le travail de collaboration et de concertation favorise « l'intelligence collective » et « l'intelligence collective » sera toujours supérieure à la somme des efforts individuels. Tout comme l'indique le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, du 19 août 2020, dans son allocution *“Comme un orchestre, nous avons besoin que tous les instruments soient joués en harmonie pour créer une musique que tout le monde apprécie. Un ou deux instruments jouant seuls ne suffiront tout simplement pas... Nous croyons profondément que nous faisons mieux, lorsque nous le faisons ensemble.”* Et c'est pourquoi nous vous invitons à collaborer avec le milieu éducatif francophone, les conseils d'éducation et la FCÉNB.

En attendant de recevoir vos réponses à ces questions, nous vous prions d'agréer, monsieur le chef, l'expression de notre très haute considération.

Le président,

Robert Levesque

En collaboration avec

Francine Cyr, présidente du Conseil d'éducation du district scolaire francophone Nord-Ouest

Paul Demers, président du Conseil d'éducation du district scolaire francophone Sud

